

**Au Conseil communal
du Mont-sur-Lausanne**

**Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis
municipal No 10/2017**

**Acquisition et installation de cinq panneaux lumineux graphiques pour un service
d'information communal**

Demande de crédit de CHF 153'360.--

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie, sous la présidence de Madame Nadège LONGCHAMP-GEISER, le mardi 5 septembre 2017 à dessein d'examiner le présent préavis. Messieurs Jean-Pierre SUEUR, Syndic et Philippe SOMSKY, Municipal, ont participé à la séance. Nous les remercions pour les renseignements donnés et les réponses fournies à nos questions.

Examen du préavis

Le présent préavis traite de l'acquisition de cinq panneaux lumineux graphiques et de l'implantation d'un service d'information moderne et fiable. Ceux-ci seraient installés à la rte de Cugy, au droit du skate-park, à la rte de Lausanne à la hauteur de l'Administration communale (double face), au ch. du Rionzi en aval du giratoire de la Lanterne et à la rte de la Blécherette. Pour les données techniques, il y a lieu de se référer au dit préavis.

Ces futures acquisitions tendent à remplacer les panneaux de bienvenue placés à l'entrée des trois axes principaux de notre commune ces supports étant devenus, avec le temps, quelque peu obsolètes tout comme leur exploitation « manuelle ». La gestion de la diffusion de l'information serait assurée par le Secrétariat municipal.

Il est clairement démontré, dans ledit préavis, que l'installation de tels supports paraît incontournable. En effet, celle-ci permettrait, entre autres, aux sociétés locales d'annoncer leurs manifestations, une cinquantaine par année, aux autorités et à l'administration communale de diffuser des informations d'intérêt général ou d'urgence.

La Commission des finances relève que la Municipalité s'est intéressée à l'éventuelle acquisition d'appareils version Full Color mais que le coût d'un nombre identique de panneaux serait le double de celui proposé présentement. De l'avis de la commission, un tel investissement ne se justifierait pas pour l'instant, les besoins effectifs du moment pouvant être couverts. Une dépense supérieure à **CHF. 153'360.-** ne serait du reste pas raisonnable pour un si faible potentiel d'affichage avec une technologie si peu révolutionnaire. Les membres de la Commission des Finances regrettent le manque de variantes et surtout qu'une solution solaire n'ait pas été envisagée. Il y a lieu de préciser que lesdits supports ne sont pas adaptables à une telle technologie.

Conclusion

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil Communal du Mont-sur-Lausanne :

- D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'effectuer l'achat de cinq panneaux lumineux (dont un double) et de lui accorder, pour ce faire, un crédit de **CHF. 153'360.-** (TTC) montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt; l'amortissement interviendra dès la fin des travaux en une fois par prélèvement sur le compte bilan 9282.10 – Réserve générale.

Le Mont-sur-Lausanne, le 11 septembre 2017

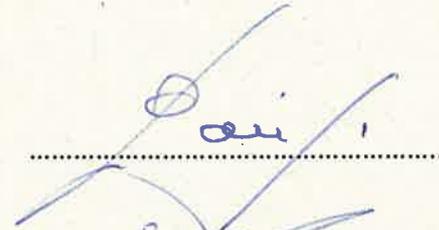
La Présidente Nadège Longchamp-Geiser



Les Membres : Arnaud Brulé



Gérard Mojon



Cédric Mottier



José Perez



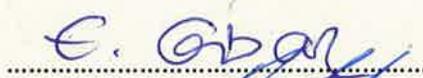
Remo Studer



Philippe Vaucher



Elisabeth Corbaz-Schwarz



Rapporteur :

Christophe Vincent Corbaz

